



Constitutional amendments and Resolutions

In 2007, CUPE national convention passed the Strategic Directions Program that calls on CUPE to reduce our respective carbon footprints. As part of CUPE's ongoing commitment to go green, the **Constitutional Amendments and Resolutions** are not included in this mailing.

In accordance with article 6.11 a) of the National Constitution, constitutional amendments and resolutions must be posted on CUPE's website at least thirty (30) days before the start of convention. You can consult them and print them if need be by going to www.cupe.ca/convention and entering the following password: RESO2015

PLEASE TAKE NOTE THAT A PRINTED COPY WILL BE INCLUDED IN CONVENTION KITS

CUPE is responding to the environmental challenge and working with members to ensure that we are part of the solution.

En 2007, le congrès national du SCFP a adopté le Programme d'orientation stratégique qui fait appel au SCFP afin de réduire notre empreinte écologique. En respect de l'engagement que le SCFP a pris de prendre le virage vert, les **Amendements statutaires et résolutions** ne sont pas inclus dans cet envoi.

En conformité avec l'article 6.11 a) des statuts nationaux, les amendements statutaires et résolutions doivent être publiés sur le site internet du SCFP au moins trente (30) jours avant l'ouverture du congrès. Vous pouvez les consulter et les imprimer si nécessaire en vous rendant au www.scfp.ca/congres et en entrant le mot de passe suivant : RESO2015

PRENDRE NOTE QU'UNE COPIE IMPRIMÉE SERA INCLUSE DANS LES TROUSSES DE CONGRÈS

Le SCFP relève le défi de l'environnement et, avec ses membres, prend les mesures qui s'imposent pour faire partie de la solution.

Amendements statutaires et résolutions